

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
HERAULT

Délibération 2022/24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 3 juin 2022**

Date de la convocation : 30/05/2022
Date d'affichage : 30/05/2022
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres votants par procuration : 0
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12
POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Objet de la délibération : LOCATION LOGIVERT 4

L'an deux mil vingt-deux et le trois juin à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des mariages, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration :

Absents excusés : Estelle BONNIOL, Éric BONAFE, Sébastien SILHOL,
Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une famille de réfugiés Ukrainiens est installée au logivert 4 depuis le début du mois de mai.

Elle propose au Conseil Municipal de voter la gratuité de la location pour cette famille et demande de définir la durée maximum de location.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la location à titre gratuit du logivert n°4 pour la famille de réfugiés Ukrainiens pour une durée d'1 an renouvelable.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification le